



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le premier septembre à dix-huit heures, dûment convoqués le vingt-six août, sont réunis en séance ordinaire, en grande salle à la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

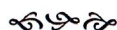
M. Roland BALCERZAK,
MM. Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK



22. Objet : Aides Communautaires aux Entreprises – Attribution de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 adoptant le règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE), et ses modifications successives,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la décision n° 15 du Bureau Communautaire en date du 8 novembre 2022 portant dernière modification du règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire,

Le 1^{er} Comité d'attribution des aides ACE de l'année 2026 s'est tenu le 1^{er} juillet 2026 avec la présentation de 5 dossiers ; ci-dessous la liste des bénéficiaires indiquant le montant respectif de l'aide :

N° dossier	Entreprise	N° de SIRET	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	Commune	Montant HT	Taux ACE
08/2025	WELFRINGER Nicolas	84437773900017	Achat d'outillages et matériels divers	21 706,34 €	21 706,34 €	RODEMACK	2 170,63 €	10,00%
15/2025	SAS ROMEO	38296850100025	achat d'un fourgon Ford transit	18 903,56 €	18 903,56 €	ENTRANGE	1 890,36 €	10,00%
17/2025	CR2 AGENCY	81442959300019	achat de matériels informatiques et appareils photos	8 474,82 €	8 474,82 €	KANFEN	847,48 €	10,00%
12/2025	SASU ATELIER AURORE	10021715700013	achat de matériels et mobilier	7 341,00 €	7 341,00 €	HETTANGE-GRANDE	1 468,20 €	20,00%
04/2026	CADICI Romain	43914001300020	achat d'un tracteur FENDT	137 000,00 €	30 000,00 €	BERG SUR MOSELLE	3 000,00 €	2,18%
							9 376,67 €	

Le Comité d'attribution eu égard aux objectifs poursuivis du règlement des aides ACE et aux dépenses subventionnables des programmes d'investissements des entreprises a accordé un montant total d'aides de 9 376,67 €.

Les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus pourraient être recalculées si le programme d'investissements indiqué dans la lettre d'intention du demandeur n'est pas respecté ; le taux d'intervention indiqué pour le bénéficiaire s'appliquerait sur les montants des investissements réalisés.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du Comité d'attribution des aides communautaires aux Entreprises en date 1^{er} juillet 2026 et de la Commission « Développement économique et Aménagement du territoire et voirie » en date du 16 juillet 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
 Abstention : 0
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 2 septembre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

